

ZAC du Domaine de St-Laurent - Deuxième levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En sa séance du 9 novembre 1992, le Conseil Municipal a autorisé la réduction de la garantie bancaire de bon achèvement de la ZAC du Domaine de St-Laurent. L'aménageur, la Société Foncier Conseil, a donc ramené la garantie de 20 755 000 F à 7 000 000 F.

Actuellement, la société doit encore réaliser les travaux de finition pour la troisième tranche, les travaux provisoires pour partie et finition en totalité pour la quatrième tranche, ainsi que des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts pour la deuxième tranche.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser une deuxième levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement, qui passerait ainsi de 7 000 000 F à 4 700 000 F TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.